



Compte-rendu des délibérations du Conseil municipal de REAUVILLE (DROME) du 21 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-et-un septembre à quinze heures, le Conseil municipal de la Commune de Réauville dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Marie-Hélène SOUPRE, Maire.

Date de convocation : 19 septembre 2017

Présents : *Mesdames* : Monique ALLEGRE, Gertrude BARNIER, Marcelle BOISSIER, Nadine DONNEAUD, Marie-Hélène SOUPRE

Messieurs : Gérard BARRIERE

Absent : Alain GELIFIER

Absents excusés : Régine BERTHELLET-RANDON a donné pouvoir à Nadine DONNEAUD, Denis DIEMUNSCH a donné pouvoir à Marie-Hélène SOUPRE

→ Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Monique ALLEGRE est désignée secrétaire de séance.

<i>OBJET</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abst</i>	<i>Décisions</i>
<u>Urbanisme</u> : « <u>sursis à statuer</u> »	8	0	0	Durant l'élaboration de notre PLU, des demandes de permis de construire et de travaux préalables peuvent être demandées. Etant donné que nous sommes au RNU avec très peu de réglementation, nous souhaitons garder la main sur les demandes et éviter tout abus. Après avoir débattu sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) de notre PLU, nous pouvons user de la faculté de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, dans l'attente de l'approbation finale du PLU. Les Conseillers décident à l'unanimité de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisations d'urbanisme.

La séance est levée à 15h15.

Prochaine réunion du Conseil municipal le 23 octobre 2017 à 18h00,



Le Maire
Marie-Hélène SOUPRE